

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_022 : FINANCES / BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Les Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement comportent plus de 80 % de charges fixes et leur équilibre est dans ce contexte essentiellement dépendant de l'effet « prix », que ce dernier porte sur les charges ou les produits. Parallèlement, la consommation des professionnels et des ménages diminue tendanciellement en volume et ce, malgré une augmentation du nombre d'utilisateurs assujettis à ces services. De la sorte, à tarif constant, les ressources nettes du service se contractent. Pour l'utilisateur, la problématique est tout aussi ambiguë puisque, avec l'augmentation régulière des tarifs, même en consommant moins, il voit cependant le montant de sa facture au mieux stagner.

Depuis quelques années, les services de l'Eau et de l'Assainissement doivent faire face à des investissements considérables, que ceux-ci soient consécutifs à la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Eau (entre 23,1 et 41,5 M€ HT projetés) ou attachés à la réalisation de la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie (le coût de ce programme étant particulièrement élevé : 41,5 M€ HT). Il faut ajouter que ces chiffres n'intègrent pas le besoin courant annuel de renouvellement des matériels et des équipements qui oscille entre 2,2 M€ et 2,5 M€ pour l'eau potable et est proche de 1,7 M€ pour l'assainissement.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est donc confrontée à la problématique d'un pic d'investissement qui met en péril l'équilibre financier de ces budgets malgré les efforts de gestion réalisés et les mesures tarifaires adoptées ou projetées sur la période considérée. Le scénario retenu conduit ainsi à la poursuite d'une augmentation régulière et soutenue des prix de l'eau et de l'assainissement. Mais, malgré les soutiens financiers obtenus ou attendus (notamment demain à travers le contrat de progrès territorial) et en intégrant une évolution supportable de l'endettement, il ne peut être garanti que ces deux services aient une situation budgétaire qui puisse être qualifiée de saine au terme de cette période de surinvestissement. La seule croissance des charges d'amortissement pourrait même conduire à une impasse budgétaire, comme l'ont mis en évidence certaines simulations prospectives réalisées lors des études conduites à ce propos.

En se basant sur les dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de verser une participation du Budget Principal afin de financer en partie les investissements des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement et ainsi ne pas faire augmenter trop brutalement les tarifs supportés par les usagers.

Compte tenu des investissements projetés pour 2023 sur ces deux secteurs, il est proposé d'allouer une participation du Budget Principal aux Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement pour des montants respectifs de 100 000 € et 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

62 pour  
2 contre

- d'approuver, dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT, le versement d'une aide aux investissements des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement, et dans les conditions et pour les motifs rappelés dans le rapport de présentation, l'attribution au titre de l'exercice 2023, d'une subvention d'investissement de 100 000 € pour le Budget Annexe de l'Eau et de 250 000 € pour le Budget Annexe de l'Assainissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 2041642, fonction 811, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.